



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité



Webinaire Contrat d'allocations d'études

Direction de l'offre de soins - Pôle Ressources humaines en santé
Direction de l'autonomie

ORDRE DU JOUR

- 1) **Présentation dispositif**
- 2) **Bilan des campagnes CAE**
- 3) **Appel à candidatures 2023**
- 4) **Témoignages de partenaires et étudiants**

1) PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Objectifs du dispositif et partenaires mobilisés

Rappel des objectifs du dispositif

Créé en septembre 2020, le CAE a pour objectif de :

- **Participer au financement de la formation**
- **Fidéliser et attirer les nouveaux diplômés** néo diplômés en leur offrant une allocation d'études lors de la dernière année de formation
- **Lutter contre les tensions RH** dans les établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et pour les publics en difficulté spécifique d'Île-de-France

Acteurs mobilisés

- ARS, en particulier Délégations territoriales
- Établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées, publics en difficulté spécifique
- Fédérations sanitaires, AP-HP et fédérations médico-sociales
- Ecoles et instituts de formations
- Syndicats d'étudiants

Présentation du dispositif

- Signature du contrat CAE par un étudiant en dernière année d'études avec un établissement
- Dispositif ouvert à tous les établissements sanitaires et établissements médico sociaux, publics et privés
- Montants de l'allocation :
 - 9 000 € net pour les étudiant(e)s en dernière année de formations PNM
 - 10 800 € net pour les étudiant(e)s en dernière année de SF
- L'allocation est cumulable avec les bourses du Conseil régional d'Ile-de-France
- Engagement d'une durée de 18 mois à l'issue de la formation

2) BILAN DES CAMPAGNES CAE

Rappel des bilans CAE 2020, 2021 et 2022

Nombre de CAE validés

2020

Formation	Secteur sanitaire		Secteur médico- social		Total général	
AS	23	13%	17	77,3%	40	20,1%
IDE	108	61%	4	18,2%	112	56,3%
IADE	0	0%	0	0%	0	0%
IBODE	1	0,6%	0	0%	1	0,5%
MERM	25	14,1%	0	0%	25	12,6%
Ortho	0	0%	0	0%	0	0%
MK	20	11,3%	1	4,5%	21	10,6%
Total général	177	100%	22	100%	199	100%

2021

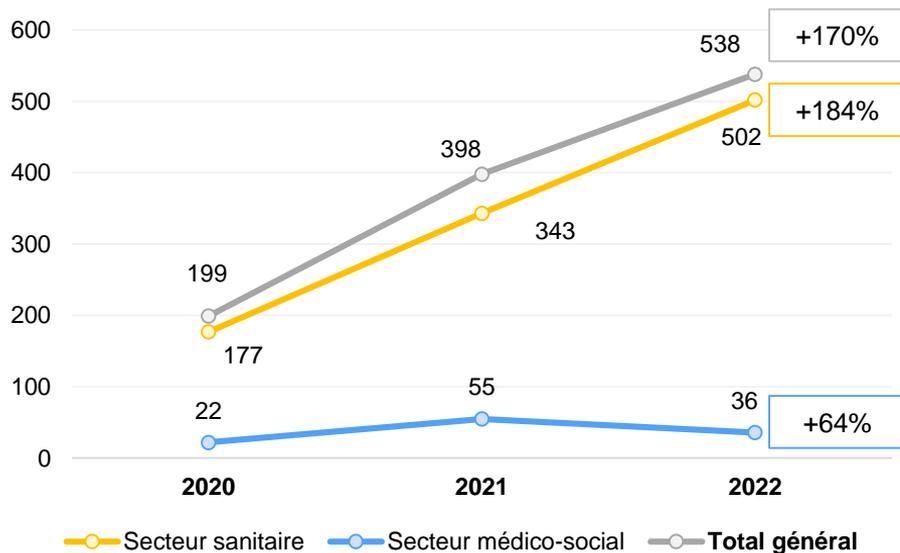
Formation	Secteur sanitaire		Secteur médico- social		Total général	
AS	16	5%	31	56,4%	47	11,8%
IDE	236	69%	22	40%	258	64,8%
IADE	3	1%	0	0%	3	0,8%
IBODE	0	0%	0	0%	0	0%
MERM	22	6%	0	0%	22	5,5%
Ortho	3	1%	1	1,8%	4	1%
MK	15	4%	1	1,8%	16	4%
SF	48	14%	0	0%	48	12,1%
Total général	343	100%	55	100%	398	100%

2022

Formation	Secteur sanitaire		Secteur médico- social		Total général	
IDE	461	91,8 %	15	41,7 %	476	88,5%
SF	41	8,2%		0%	41	7,6%
AS		0%	14	38,9 %	14	2,6%
MK		0%	2	5,6%	2	0,4%
ORTHO		0%	4	11,1 %	4	0,7%
ES		0%	1	2,8%	1	0,2%
Total général	502	100 %	36	100%	538	100%

Evolution du nombre de CAE depuis 2020

Evolution du nombre de CAE de 2020 à 2022 selon les secteurs

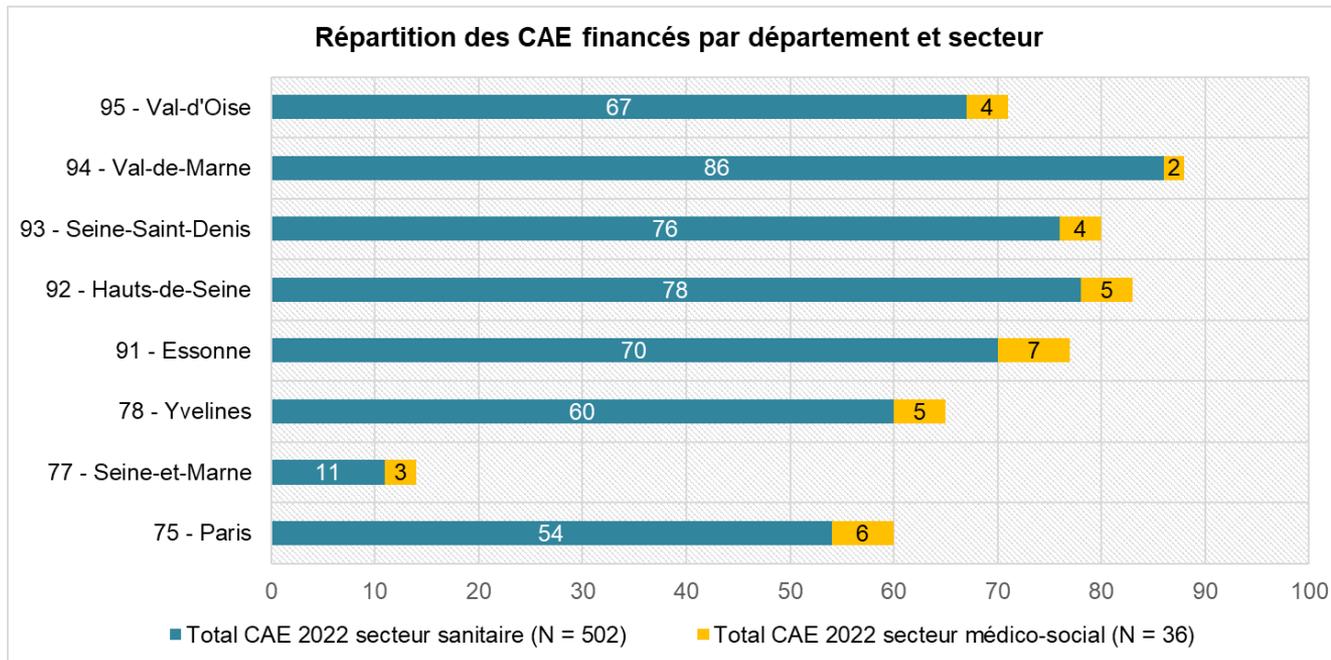


De 2020 à 2022, l'évolution totale des CAE est croissante de 170% (de 199 à 538 CAE)

- L'évolution des CAE pour le secteur médico-social augmente de 64% au total (de 22 à 36 CAE) avec une phase d'augmentation de 2020 à 2021 et de diminution de 2021 à 2022
- Pour le secteur sanitaire, l'évolution est croissante sur les 3 années de 184% (de 177 à 502 CAE)

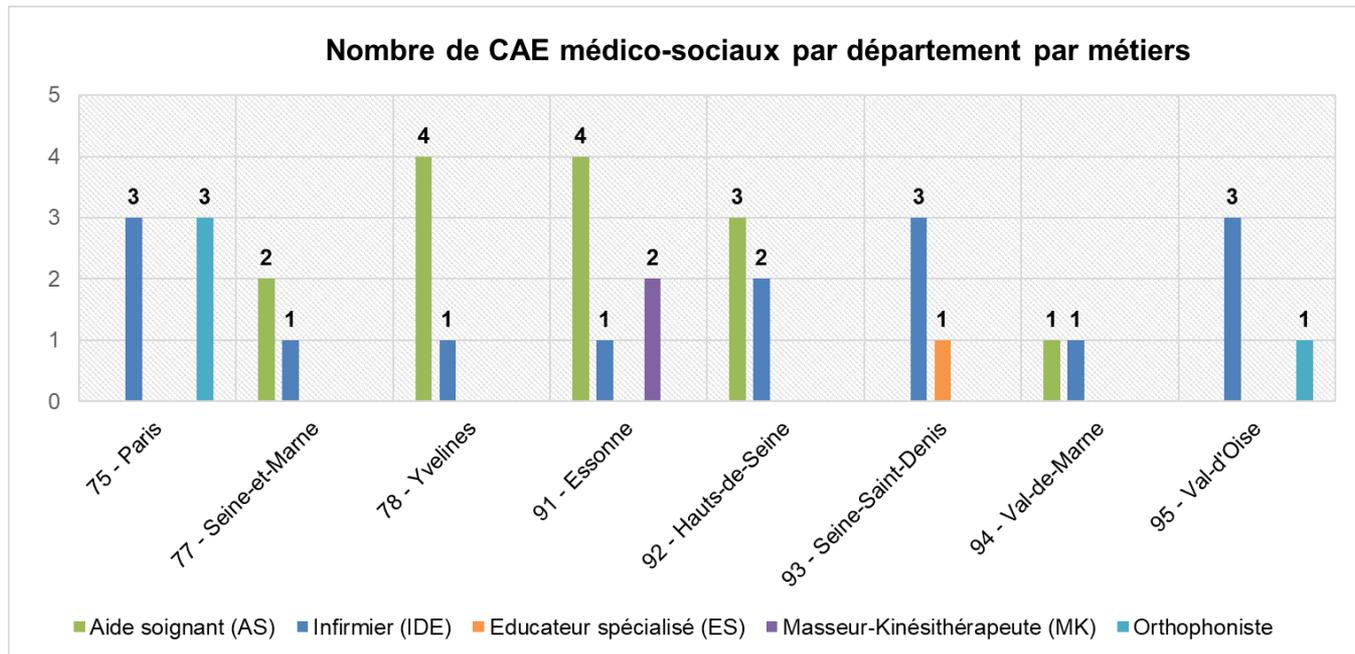
Bilan CAE 2022

538 CAE 2022 financés en Ile-de-France



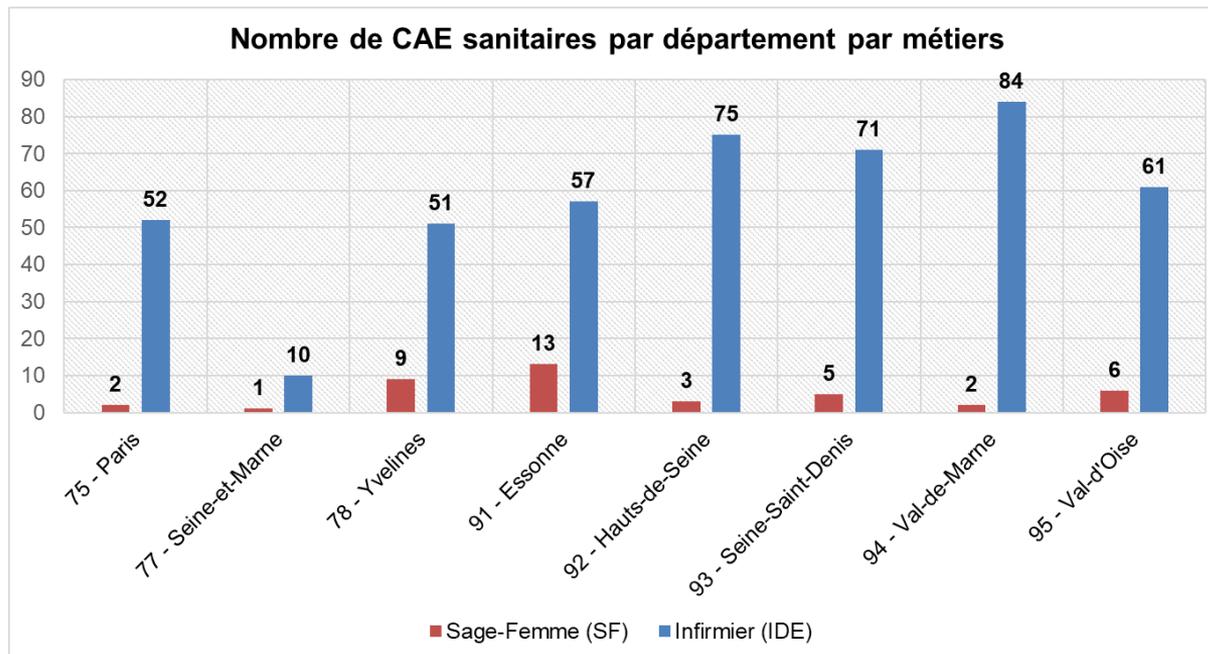
Bilan CAE 2022

Secteur médico-social (N = 36)



Bilan CAE 2022

Secteur sanitaire (N = 502)



3) APPEL À CANDIDATURES CAE 2023

Modalités de la campagne CAE 2023

Les filières soutenues

- Sanitaire : IDE et SF + élargissement aux métiers **assistant de service social, infirmier diplômé d'Etat Puériculteur, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, masseur kinésithérapeute, orthophoniste, manipulateur en électroradiologie médicale, Sage-Femme**
- Médico-social : AS, IDE, MK, orthophonistes, éducateur spécialisés + élargissement aux métiers **assistant de service social et moniteur éducateur**

Co-financement ARS/établissements

- 60% pris en charge par l'ARS
- 40% pris en charge par l'établissement d'accueil

Spécificité pour le médico-social: Sous réserve de l'accord écrit de l'étudiant et de la validation préalable de l'ARS Ile-de-France, l'établissement recruteur pourra être modifié au profit d'un autre ESMS (PA / PH / PDS) du même organisme gestionnaire en Ile-de-France.

Calendrier CAE 2023

Dépôt des dossiers au fil de l'eau

Mars 2023

- **Publication de l'appel à candidatures** le 27 Mars 2023 sur le site de l'Agence

Avril/Mai 2023

- Enquête lancée auprès des établissements sur les éventuelles démissions intervenues sur l'appel à projet 2020
- Webinaire

Novembre 2023

- **Clôture du dépôt des CAE signés** en ligne prévue le 15 Novembre 2023

Lancement campagne CAE 2023

Communication sur le site de l'Agence

- Présentation du dispositif :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/dispositif-de-contrat-dallocation-detudes>
- Appel à candidature campagne CAE 2023 :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/contrat-dallocation-detudes-campagne-2023>

Dépôt des dossiers de candidature au fil de l'eau via le site « démarche simplifiée »

- Lien : <https://www.de.marches-simplifiees.fr/commencer/arsif-cae-2023-cae-signes>

Bénéficiez d'une allocation et d'un job à la fin de vos études !

Futur(e)s diplômé(e)s, engagez-vous à travailler pendant **18 mois*** dans un établissement*** et recevez **une indemnité de 9000 €**** pendant votre dernière année d'études !

Pour bénéficier de cette allocation, il suffit d'être étudiant(e) en dernière année dans l'une de ces disciplines :

- Assistant(e) de service social (ASS)
- Aide-soignant(e) (AS)
- Infirmier(ère) (IDE)
- Infirmier(ère) diplômé(e) d'Etat Puériculteur(trice) (IPDE)
- Infirmier(ère) anesthésiste (IADE)
- Infirmier(ère) de bloc opératoire (IBODE)
- Masseur(seuse)-kinésithérapeute (MK)
- Manipulateur(trice) en électroradiologie médicale (MERM)
- Sages-Femmes (S-F)**
- Orthophoniste
- Éducateur(trice) spécialisé(e) (ES)
- Moniteur(trice) éducateur(trice) (ME)

Vous êtes Intéressé(e) ?

Retrouvez toutes les informations sur les Contrats d'Allocation d'Études sur notre site : [iledefrance.ars.sante.fr](https://www.iledefrance.ars.sante.fr)



* En fonction de la qualité de travail, voir le détail sur le site
** Indemnité de 9000 € pour les étudiants.e.s Sages-Femmes
*** Établissements sanitaires, établissements et services médico-sociaux des secteurs personnes âgées, personnes handicapées et des publics en difficulté spécifique



4) TÉMOIGNAGES DES PARTENAIRES

Partenaires

- Monsieur Bruno Albert, Directeur des soins CASH de Nanterre
- Madame Alice DEUNA, qui a bénéficié du dispositif l'année dernière et diplômée depuis juillet 2022
- Madame Hassiba IGOUDGIL , étudiante 3ème année sera diplômée en juillet 2023